

Territoire public intramunicipal  
Suivi environnemental saison 2006-2007

Indicateurs de suivi	Mesure de performance	Référence légale	Cible	Fréquence de la prise de donnée / du suivi	Résultats 2006-07	Commentaires / actions / mesures correctives	Référence FSC
<b>Valeurs environnementales</b>							
Jetées restreintes en nombre et utilisation des sous produits	Nombre de jetées ou superficies par chantier ou ha de chantier	OPMV 2	Superficies occupées par les jetées et les par les chemins jusqu'à maximum 4%	suivi annuel	Superficie totale de coupe: 286,29 ha. Superficie jetées et chemins: 11,4 ha.  % Total: 3,98%	Secteur Grove: récolte par arbres entiers, ébranchés à la jetée et récupération de la biomasse. Secteur Riendeau: récolte par arbres en longueur, tronçonnés à la jetée et récupération du bois de chauffage	5.3.3
Taux de récolte	Superficie, volume, % de prélèvement	calcul de possibilité	Respect de la possibilité	suivi annuel	Volume récolté : 124% de la possibilité Superficie récolté : 97.3% de la possibilité	Balancer les superficies et les volumes récoltés et continuer d'appliquer les stratégies actuelles jusqu'au renouvellement du calcul de possibilité en 2013	5.6.1
Variabilité historique et naturelle forestier (revue de littérature - objectifs d'aménagement + suivi décennaux)	Production prioritaire PIB-PIR 2066 ha vs strate pib actuel 1035 ha	plan quinquennal d'intervention	Augmentation graduelle du % de superficie en strate de pib et de feuillus tolérants	Révision du calcul de possibilité forestière	Note : lors de la révision du CPF	Utiliser les stratégies d'aménagement favorisant le Pib et les feuillus nobles (CPF du forestier en chef et politique de rétention)	6.1.3 (6.3.1)
Rétablissement du Pin blanc, et amélioration de la qualité et vigueur des feuillus tolérants	Production prioritaire CHN 1163 ha vs strate de FT actuel 1065 ha			Annuel	Annuel		
Objectifs quantitatifs à court et moyen terme	Résultats attendus par famille de traitement sylvicoles	rapport annuel d'intervention	Respect des objectifs d'aménagement	suivi annuel	Respect des objectifs d'aménagement ; 95.7%	Formation et suivi des travailleurs forestiers sur les objectifs d'aménagement fait pendant les opérations forestières	6.3.2
Espèces menacées	(répertoriées - protégées)	liste des espèces menacées ou vulnérable au	Conserver les habitats reconnus et appliquer les	repérage durant l'inventaire avant intervention	Aucune espèce repérée dans les secteurs d'opération	Inscrire au PAIF et inclure aux cartes opérationnelles les habitats légalement reconnus. Former le personnel forestier dans le but de reconnaître les habitats des espèces.	6,2

Territoire public intramunicipal  
Suivi environnemental saison 2006-2007

		Québec et Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec	mesures particulières recommandées par les instances gouvernementales				
La protection des habitats fauniques (ex: ravage de chevreuil, héronnière)	Pour les ravages, voir le guide technique du MRNF. Pour les héronnières, conservation intégrale.	carte d'affectation, observation terrain	Interventions permises sous conditions	repérage durant l'inventaire avant intervention	Protection d'une héronnière dans le secteur Grove. Les mesures de protection ont été respectées	Mettre à jour les cartes d'affectations.	6.3.3
Éviter la densification des chemins	Taux d'occupation des chemins sur la superficie total d'un chantier	OPMV 2	Maximum 2,3%	suivi annuel	<u>Superficie totale de coupe</u> : 286,29 ha. <u>Superficie</u> : 2.7 ha.  <u>% Total</u> : 0.9%	Limiter la surface de roulement du chemin à 5 mètres de largeur et réutiliser les vieux chemins	6.3.4
Protection des cours d'eau et l'habitat du poisson.	(installation des ponceaux, protection des bandes riveraines. irrégularité/conformité)	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) art. 9, 17, 18, 26 à 34, 37, 39.	90% de conformité lors de l'installation et l'entretien de ponceaux.	suivi systématique durant les opérations forestières	<u>Éléments conformes</u> : 32 <u>Éléments non conformes</u> : 2 <u>% conformité</u> : 94%	Réaliser l'inspection de toutes les traverses de cours d'eau installées durant la même saison. Correction des non-conformités	6.3.5 et 6.3.6
Orniérage (suivi MRNF)	La réduction de l'orniérage dans les coupes de régénération	OPMV 1	Minimum de 90% des superficies de coupe peu ou non perturbées. Aucun très perturbées.	suivi annuel	100% des superficies peu ou non perturbées	Localiser les secteurs problématiques. Arrêter la récolte dans un secteur trop mou et le reprendre à l'hiver.	6.3.7 (6.3.12 ?)
Occupation des sentiers de débardage (CPRS)	Taux d'occupation	RNI art 89	moins de 25%	suivi annuel	conforme	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges	6.3.10

## Territoire public intramunicipal

## Suivi environnemental saison 2006-2007

	des sentiers de débardage sur les parterres de coupe avec protection de la régénération					résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux $\pm$ 30 m.)	
Blessures aux tiges résiduelles	Évaluer le taux de blessure aux arbres résiduels dans les secteurs de coupe partielle		- 10% de tolérance	suivi après coupe annuel	100% des secteurs de coupe avec un taux de moins de 10%		6.3.11
Régénération des sites après récolte	Appliquer une stratégie sylvicole qui favorise la régénération naturelle	RNI art 89-90	Maintenir ou augmenter la régénération naturelle en essence principale objective	3 ans et 8 ans après coupe	Voir tableau de bord, suivi des travaux	Reboiser les sites mal régénérés	6.3.14 - 6.3.15
Régénération des sites après récolte	Protection des petites tiges marchandes		Proportion des tiges de 10-22 cm détruites ne doit pas excéder 25%	suivi annuel	Secteur conformes : 93.7%	Favoriser des techniques de récolte pour limiter les sentiers de débardage tout en permettant la protection des tiges résiduelles et de la régénération préétablie (espacement des sentiers principaux $\pm$ 30 m.)	6.3.14 - 6.3.15
Aires protégées (Refuges biologiques, bandes riveraines de CR,	Conservation intégrale	Loi sur les forêts, art. 24,4	aucune intervention permise	suivi annuel	Aucune coupe dans une aire protégée ou dans un refuge biologique et les bandes riveraines ont été respectées	Identifier à l'aide de rubans, les portions du périmètre d'un site à protéger, avant les travaux.	6,4
Produits pétroliers	Nombre de déversements (récupération) Possible action déversement/récupération		Nettoyer les déversements accidentels et récupérer les produits pétroliers usés.	Suivi durant les opérations forestières	Aucun déversement majeur et les produits pétroliers usés ont été récupérés	Mettre en place une procédure d'urgence en cas de déversement et de récupération des produits pétroliers et donner la formation aux travailleurs forestiers	6,7

Territoire public intramunicipal  
Suivi environnemental saison 2006-2007

Conversion forestière en plantation ou en usage non forestier			Maximum 5% de la superficie forestière des TPI		Aucune conversion forestière en plantation		6.10.1
Sensibilisation sur les incendies forestiers et autres perturbation naturelles	Nombre d'inspection (incendie) et de signalement (insectes et maladies)		Appliquer les normes minimales de prévention en forêt	Inspection incendie durant les opérations forestières du mois de mai, juin, juillet et août	Les opérations forestières ont été réalisées de septembre à janvier,	Formation des travailleurs forestiers au début de la saison	
Forêt à haute valeur de conservation	Respect des cibles pour les FHVC identifiés		Application des modalités d'intervention pour les FHVC identifiés	suivi annuel	Aucune coupe dans les FHVC en 2006-07		9
<b>Valeurs sociales</b>							
Activités illégales	Protéger les TPI d'activités illégales et non autorisées		Réduire le nombre de dossier d'occupation sans droit	annuel	2 vérifications pour coupe de bois illégale sur TPI	Commencer le processus de prise de possession des bâtiments situés illégalement sur les terres du domaine de l'État.	1,5
Présence / règlement de différends	Obtenir des ententes avec les partenaires avant la demande de conciliation		Maintenir le nombre d'ententes au niveau actuel de 100%	Durant les consultations publiques	Aucune demande de conciliation	Consulter les partenaires avant le dépôt du PGAF, du PAIF et des FHVC	2,3
Activités sensibilisation	Maintenir ou augmenter la participation aux activités de sensibilisation et d'éducation		Comité multiressources, table GIR, comité d'aménagement, journée de l'arbre et des forêts...	annuel	Le comité multiressources s'est réuni à 6 reprises. Organisation de la journée de l'arbre et des forêts		4.1.3

Territoire public intramunicipal

Suivi environnemental saison 2006-2007

Formation des travailleurs forestiers	Le taux de travailleurs formés		Former les travailleurs forestiers et sylvicoles	Début de chaque nouvelle saison	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	Remettre une copie du cartable de formation à tous les travailleurs formés	
SST des travailleurs forestiers (inspection de conformité)	Les travailleurs forestiers respectent les mesures de prévention en forêt		Respect des mesures de prévention et équipements de sécurité conforme	Inspection durant les opérations forestières	Suivi des travailleurs forestiers par la MRC durant les travaux	S'assurer que l'employeur prend les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs	4.2.1
Contact avec les propriétaires fonciers adjacents touchés par les travaux d'aménagement	Maintien de la qualité visuelle des paysages, l'harmonisation des usages en forêt		Informers personnellement tous les propriétaires fonciers adjacents aux travaux	Durant la consultation publique du PAIF	Signature de 4 ententes de droit de passage avec les propriétaires voisins. Maintien de la qualité visuelle.	Identifier les propriétaires fonciers adjacents aux travaux, prendre contact avec eux et les informés sur la nature des travaux.	4.4.2
Accès de l'information au public (PAIF, FHVC, etc.)	Le public a accès au PGAF, PAIF et FHVC par le site internet de la MRC de Pontiac		Mettre à jour l'information sur le site web	annuel	Le PGAF, PAIF et FHVC sont disponibles pour consultation au bureau de la MRC de Pontiac	Une version abrégée sera disponible sur le site internet de la MRC Pontiac bientôt. (site en reconstruction)	7.4.1
<b>Valeurs économiques</b>							
Transformation dans des infrastructures manufacturières locales	Volume (%) transformé en Outaouais pour l'ensemble des bois récoltés sur les TPI		Offre de premier preneur pour les manufacturiers de l'Outaouais pour les bois récoltés sur les TPI	annuel	91 % des volumes récoltés sur les TPI ont été transformés en Outaouais		5.2.2
Diversification des usages forestiers	Nombre de projet de diversification porté à l'étude			annuel	L'octroi d'un bail commercial pour l'installation d'une tour		5.4.1

Territoire public intramunicipal  
 Suivi environnemental saison 2006-2007

					de télécommunication		
Achats et services locaux	Proportion d'achats de biens et services effectuée sur le territoire de la MRC de Pontiac		Favoriser les retombées économiques locales par les activités forestières	annuel	Valeur des contrats pour les entrepreneurs du Pontiac ; 1 200 581.20\$ 100% des contrats	Une politique d'appel d'offre publique est en vigueur pour les contrats de plus de 25000\$. Les fournisseurs de bien et service locaux seront favorisés.	4.1.1